

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne
2^{me} " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Empruntons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES ASSOLEMENTS.

De l'étendue relative de chaque culture sur une terre.

Ce n'est pas tout de trouver un assolement qui convienne à la terre, au climat et même à la localité ; il faut la coordonner autant que possible de manière à pouvoir en suivre, une grande partie de l'année, les travaux avec régularité, et ne pas être surchargé en certains moments, et inoccupés dans d'autres.

Il faut aussi que l'étendue de chaque division du champ soit calculée de manière à établir une balance favorable entre les produits de la terre et ceux des animaux qu'elle nourrit et qui doivent la fertiliser.

Cette seconde question, plus que la première, a besoin de développement.

On considère ordinairement chaque terre comme divisée en deux parties égales : l'une réservée aux prairies et aux pâturages, la seconde destinée à la production des céréales, des légumes et des plantes textiles. Mais ces deux parties doivent être considérées comme formant un tout, quand on doit décider de la durée de l'assolement, à moins qu'une partie de la terre soit absolument propre à la production de prairies naturelles. Dans ce dernier cas, cette partie du champ doit être exclue de l'assolement.

Avant d'aller plus loin, voici une expression dont nous serons forcé de faire usage dans ce qui nous reste à dire, et dont nous croyons devoir donner la signification, auparavant.

Un assolement de cinq, six et sept ans veut qu'une terre soit divisée en autant de parties qu'il dure d'année ; ainsi, dans un assolement de sept ans, une terre doit être divisée en sept parties égales ; eh bien, chacune de ces parties reçoit le nom de sole ; ainsi dans un assolement de sept ans il y a donc sept soles.

Il est des cas où chaque sole est elle-même subdivisée en plusieurs autres soles, portant des récoltes de même nature, mais non identiques. Ainsi, il peut arriver qu'une des soles destinées aux céréales, reçoive de l'orge dans une partie de son étendue, et de l'avoine dans l'autre ; que la sole des plantes sarclées soit cultivée partie en patates, partie en navets, carottes ou betteraves ; que celle des prairies artificielles ne soit pas exclusivement occupée par le trèfle.

Il peut également arriver que, tandis qu'on laisse à certaines soles toute leur étendue relative, comme, par exemple le quart d'une terre dans un assolement de quatre ans, on trouve néanmoins convenable d'en partager certaines autres, conformément au principe déjà posé : de modifier les produits selon les besoins de la consommation et du commerce local, et surtout selon la quantité de fourrages dont on a besoin.

C'est ainsi que les céréales peuvent faire place en partie à quelques autres plantes utilisées dans les arts, tels que le lin, le chanvre, etc. ; que les racines fourragères, comme les patates et les betteraves peuvent surtout être détournées de leur destination ordinaire, qui est la nourriture des bestiaux, dans le voisinage des fabriques de sucre, d'empoie ; qu'elles peuvent disparaître presque entièrement devant des récoltes plus épuisantes, mais plus productives, dans les localités où les engrais abondent ; enfin, que les prairies artificielles, en des circonstances analogues, peuvent être réduites à très peu de chose.

Nous avons dit plus haut : " Il faut que l'étendue de chaque division du champ soit calculée de manière à établir une balance favorable entre les produits de la terre et ceux des animaux qu'elle nourrit et qui doivent la fertiliser."

Pour arriver à ce but, c'est-à-dire, pour obtenir que les animaux donnent en fumier un revenu proportionné aux produits de la terre, nous croyons que la première condition de succès est de donner à la culture du fourrage une étendue en rapport avec les cultures fumées.